

CODE D'ÉTHIQUE

de BALUCHON ALZHEIMER



- en s'engageant à préserver l'anonymat des familles et des personnes atteintes dans l'hypothèse où Baluchon Alzheimer utilise les données qu'elle possède à des fins didactiques (enseignement, recherche, stages de formation);
- en communiquant aux aidants familiaux tout renseignement pertinent dans l'intérêt de la personne atteinte afin de contribuer ainsi à lui procurer la meilleure qualité possible de soins et de services.

De son côté, la famille s'engage à fournir à Baluchon Alzheimer les informations nécessaires à une intervention qui soit la plus adéquate et de la meilleure qualité possible.

• LE PROFESSIONNALISME :

- en créant une relation d'aide et de partenariat avec les aidants familiaux;
- en tenant compte des limites de la compétence et du rôle de Baluchon Alzheimer et en n'accomplissant que les interventions pour lesquelles son personnel est habilité;
- en faisant preuve de compétence, de vigilance et de disponibilité.

Dans le cas d'une situation d'urgence ou de conditions résultant de changements subits des comportements ou de l'état de santé de la personne atteinte d'Alzheimer, la famille s'engage à se rendre disponible rapidement pour discuter des dispositions à prendre et pour décider de la poursuite ou de l'arrêt du baluchonnage en cours. Il importe de disposer à l'avance et par écrit des coordonnées requises à cette fin.

Adopté par le Conseil d'administration de
Baluchon Alzheimer, le 6 mai 2008

LA MISSION DE BALUCHON ALZHEIMER

Baluchon Alzheimer a été créé en 1999 à titre d'œuvre essentiellement humaniste. Organisme de bienfaisance, Baluchon Alzheimer a une double finalité, soit : a) offrir un répit aux aidants familiaux qui veillent sur un proche atteint de la maladie d'Alzheimer; b) assumer – durant cette période de répit – l'accompagnement du malade à son domicile même. Le soutien aux familles constitue donc la raison d'être primordiale de l'œuvre.

Pour accomplir sa mission, Baluchon Alzheimer fait appel à la solidarité entre les membres du Conseil d'administration, les aidants et leurs familles, les employés, les bénévoles et les donateurs. Conscient des immenses besoins des familles et sensible à leurs légitimes attentes, Baluchon Alzheimer dispense ses services au plus grand nombre possible de familles, en toute équité en regard des demandes reçues et en tenant compte de ses ressources humaines et financières.

Dans l'exercice de sa mission, Baluchon Alzheimer s'engage et incite l'ensemble de son personnel à respecter le présent **code d'éthique** établi en conformité de la nature et des impératifs de cette mission.

LES OBJECTIFS DE BALUCHON ALZHEIMER

A) Permettre aux familles, particulièrement aux aidants familiaux qui s'occupent d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer de bénéficier en toute tranquillité d'esprit d'un répit, sans avoir à déplacer leur proche à l'extérieur de son domicile. À cette fin, une *baluchonneuse* [ou un *baluchonneur*] vient demeurer avec le malade et l'accompagne ou l'assiste à temps plein durant la période d'absence de l'aidant.

B) Soutenir les familles, particulièrement les aidants familiaux dans leurs fonctions d'accompagnement d'un proche atteint de la maladie d'Alzheimer, en

leur proposant des modalités d'action et d'intervention adaptées à la situation dans laquelle ils se trouvent. Ces modalités sont consignées dans un *journal d'accompagnement* que rédige la *baluchonneuse* [ou le *baluchonneur*] au cours de l'expérience vécue auprès du malade et à la lumière de cette expérience aussi bien que de sa propre expertise.

LES VALEURS DE BALUCHON ALZHEIMER

Baluchon Alzheimer est profondément convaincu que les personnes atteintes d'Alzheimer demeurent des êtres humains à part entière, et ce quelle que soit la gravité de leur maladie.

Baluchon Alzheimer considère que chaque personne atteinte, quel que soit son état, est et reste à la fois unique et irremplaçable.

Baluchon Alzheimer estime qu'il est de son devoir de respecter le mystère de l'existence de la personne atteinte d'Alzheimer, quelque impénétrable ou étrange que soit cette existence.

L'ENGAGEMENT DE BALUCHON ALZHEIMER ENVERS LES PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER EST FONDÉ SUR QUATRE PRINCIPES MAJEURS ET INTERDÉPENDANTS

- **LE RESPECT DE LEUR DIGNITÉ :**
 - en reconnaissant leurs droits fondamentaux;
 - en maintenant une attitude courtoise et chaleureuse envers elles et leurs proches.
- **LE RESPECT DE LEUR INTIMITÉ :**
 - en assurant la protection de leur droit à l'intimité et à la vie privée dans l'exercice des fonctions inhérentes au service offert par le personnel de Baluchon Alzheimer;
 - en évitant toute ingérence dans les affaires personnelles du malade ou de la famille, sauf pour des raisons d'hygiène ou de sécurité.

LE RESPECT DE LEUR AUTONOMIE :

- en poursuivant des objectifs de valorisation de leurs ressources personnelles;
- en leur reconnaissant le droit de prendre certaines décisions touchant leur vie quotidienne.

• LE RESPECT DE LEUR PART DE MYSTÈRE :

- en faisant preuve de compassion et de douceur à leur égard, grâce à l'établissement et au maintien d'un lien de confiance avec elles;
- en démontrant une réelle ouverture d'esprit et une acceptation sereine des manifestations individuelles de la maladie d'Alzheimer chez chacune d'elles.

L'ENGAGEMENT DE BALUCHON ALZHEIMER ENVERS LES AIDANTS FAMILIAUX EST FONDÉ SUR TROIS CRITÈRES PRINCIPAUX

• LE RESPECT ET L'OUVERTURE :

- en reconnaissant les croyances, les valeurs et la culture de la famille et en évitant toute ingérence en ces matières;
- en faisant preuve d'objectivité envers la personne atteinte et envers sa famille;
- en évitant de prendre position dans les décisions concernant un éventuel changement de milieu de vie de la personne atteinte d'Alzheimer.

De son côté, la famille s'engage à respecter la politique et le mode de fonctionnement de Baluchon Alzheimer, et ce aux différentes étapes de l'intervention convenue entre les parties. Elle s'engage, en outre, à fournir l'environnement approprié et les ressources nécessaires au bien-être du personnel de Baluchon Alzheimer.

• LA CONFIDENTIALITÉ ET L'AUTHENTICITÉ :

- en soumettant aux règles impératives du secret et de la confidentialité tous les renseignements concernant la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer;
- en s'engageant à remettre le *journal d'accompagnement* à la famille du malade, laquelle en devient la propriétaire et détient le droit exclusif de le communiquer à qui elle veut;